

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **6 février 2012**.

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé*  
*M. Berthier Thériault*  
*M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne*  
*M. Martin Gendron*  
*M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 19 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00.

2012-026

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Richard Lebel ;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, et ce après y avoir ajouté 5 sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-027

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 tel qu'il est résumé, corrigé le point 23b et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;**

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

2012-028

**5. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Il est proposé par le conseiller, Berthier Thériault et appuyé par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel vote contre cette proposition.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

**6. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;**

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup de décembre 2011.

**7. COMPTE RENDU DES COMITÉS, S'IL Y A LIEU;**

Les conseillers disposent de quelques instants pour donner un compte rendu des réunions auxquelles ils ont assistés au cours du mois.

**8. CORRESPONDANCE;**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Club de l'âge d'Or : invitation pour la soirée du 11 décembre 2011;
- ✓ MMQ : action en réclamation pour dommages est rejetée;
- ✓ Me Clément Massé, avocat : offre de service;
- ✓ Jeune Chambre de Rivière-du-Loup : gala des Chrysalides;
- ✓ Biologie Aménagement BSL : analyse eau potable et usée;
- ✓ Audrey Rehel : rapport des loisirs;
- ✓ MDDEP : gestion des résidus de béton;
- ✓ MMQ : reçu une ristourne de 1 224 \$ pour 2011;
- ✓ Roger Plante : copie d'une plainte sur l'éthique;
- ✓ Action chômage Kamouraska : pour une demande d'aide financière;

- ✓ Déclaration pour sablière ; Excavation Bourgoin et Dickner, Construction BML, Hugues Guérette Inc.
- ✓ CPTAQ : dossier Alain Lajoie;
- ✓ Déclaration de Jocelyn D'Anjou pour un accident;
- ✓ MRC : bilan des amendes au 31 décembre 2012;
- ✓ Tremblay, Bois, Mignault, Lemay : réponse au vérificateur comptable;
- ✓ Rapport de consommation du puits no 2;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux réguliers;
- ✓ Aucun permis émis au cours du mois.

2012-029

**PROJET IMPACT – 2012**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil donne un appui financier au projet «IMPACT 2012», pour une somme de 100 \$.

QUE ce projet consiste à sensibiliser les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire aux risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues conjugués à la conduite automobile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-030

9. **COMPTES À PAYER;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 193 742,89 \$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourtent des frais ou pénalités.

M. Richard Lebel vote contre cette résolution.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

2012-031

10. **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321;**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 321**

---

**AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE AGRICOLE 33-A AUTORISANT L'USAGE Ic : INDUSTRIE EXTRACTIVE, À MÊME UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA ZONE AGRICOLE 26-A**

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite apporter des modifications à son règlement numéro 135 intitulé Règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil du 11 avril 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron et résolu qu'un règlement modifiant le règlement numéro 135 portant le numéro 321 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT**

---

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone agricole 33-A à même une partie de zone la zone agricole 26-A pour agrandir le territoire autorisant l'usage industrie extractive Ic.

**ARTICLE 2 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 33-A À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AGRICOLE 26-A**

---

La zone agricole 33-A est agrandie à même une partie de la zone agricole 26-A.

La zone agricole 33-A est agrandie au sud-ouest par l'inclusion des lots 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224 et 226 entre le chemin des Pionniers et la route de la petite Seigneurie.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 3** **RÉGLEMENTATION APPLICABLE DANS LES ZONES AGRICOLES 33-A ET 26-A MODIFIÉES**

---

La réglementation des zones 26-A et 33-A continue de s'appliquer dans ces zones modifiées.

**ARTICLE 4** **ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ, CE 6<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2012

PUBLIÉ, CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2012.

**11. AVIS DE MOTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT;**

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

**2012-032**

**12. FACTURATION GÉNIVAR ET COMPTE À PAYER;**

*M. Martin Gendron déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.*

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé de payer les deux factures en suspend de la firme Génivar qui totalisent 37 356,49 \$.

M. Berthier Thériault vote pour cette proposition, alors que messieurs Richard Lebel et Mario Lebel votent contre.

ADOPTÉE TROIS VOTES POUR, DEUX VOTES CONTRE ET UNE ABSTENTION.

**2012-033**

**13. EMPLOYÉ DE VOIRIE, EMBAUCHE POUR LE 15 AVRIL 2012, CONCOURS;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

Que ce conseil va en appel d'offres pour l'embauche d'un employé assigné à tout genre de travaux.

Que ce poste sera journalier-manœuvre et l'embauche effective d'ici le 15 avril 2012.

L'appel d'offres sera publié dans la vie municipale de février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2012-034**

**14. SOUSSION POUR TABLE (GYMNASE) CHAISES (ÉDIFICE);**

Le conseil municipal a reçu une soumission révisée de Rivière-du-Loup Clavigraphe (1979) Ltée concernant l'achat de 10 tables et 30 chaises.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

Que ce conseil accepte l'offre de Rivière-du-Loup Clavigraphe (1979) Ltée signée par M. Éric Bernier et qui établit le prix des tables à 74 \$ l'unité et le prix des chaises à 32,99 \$ l'unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2012-035**

**15. TRAVAUX DE VOIRIE 2012 ET SUBVENTION DU DÉPUTÉ;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil transmet les endroits projetés des travaux de voirie d'été au député monsieur Jean D'Amour afin d'obtenir une subvention discrétionnaire en voirie comme celle reçue au cours de l'année 2011.

QUE les travaux seront situés sur la rue de l'Église, le chemin frontalier, la route Poitras et la route Castonguay.

QUE la municipalité effectuera également des travaux de rechargement granulaire le long de certaines routes municipales afin de les rendre plus sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2012-036**

**16. TRAVAUX À LA CASERNE INCENDIE;**

Le conseil municipal a reçu quatre soumissions pour les travaux d'aménagement d'un bureau de préventionniste incendie à la caserne incendie.

Les soumissions sont : - Construction Quatre Saisons : 21200 \$  
- Caillouette et Lemieux Inc : 16875 \$  
- L'entrepreneur Durois : 12440 \$  
- Construction Réal Desjardins : 11300 \$

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil accepte la soumission de Construction Réal Desjardins et Fils Inc, au prix de 11 300 \$.

QUE ce conseil lui accorde le contrat pour les travaux à réaliser avant le 1<sup>er</sup> avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-037

17. **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE;**

Claire L. Bérubé propose de mettre à l'étude la résolution de Saint-Modeste. Cette résolution n'est pas appuyée.

2012-038

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil n'appuie pas la Municipalité de Saint-Modeste dans le dossier appelé «côte Gagnon, croche de la mort».

Berthier Thériault vote pour, Martin Gendron vote pour, Claire L. Bérubé vote pour, Véronique Dionne vote contre.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

2012-039

18. **LOISIRS SAINT-ARSÈNE ET URLS 400\$;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil transmet à la Corporation des Loisirs de Saint-Arsène la subvention de 400 \$ reçue de l'Union Régionale du loisir et du sport pour les activités de la Fête d'hiver 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-040

19. **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil nomme monsieur Berthier Thériault administrateur de l'OMH de Saint-Arsène, temporairement jusqu'à la nomination d'un autre administrateur, qui ne sera pas conseiller municipal. M. Thériault accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-041

20. **ÉCOLE SECONDAIRE ET SOIRÉE DES MÉRITES 2012;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

Que ce conseil autorise le versement de 150\$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour l'octroi de deux bourses lors de la tenue du gala annuel.

Que la distribution doit se faire de la façon suivante :

- 1 bourse de 75\$ à un étudiant(e) du 1<sup>er</sup> cycle résidant sur le territoire de Saint-Arsène;
- 1 bourse de 75\$ à un étudiant(e) du 2<sup>e</sup> cycle résidant sur le territoire de Saint-Arsène;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-042

21. **APPUI POUR UN CPE À SAINT-ARSÈNE;**

CONSIDÉRANT l'importance des services de proximité pour les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QU'un service de garde répondant aux besoins des parents est un atout important pour le maintien et l'attraction de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote déposé par la table famille des cinq cantons et le nouveau CPE offre des mesures adaptées aux particularités du milieu rural et une réponse aux besoins réels des parents;

CONSIDÉRANT QUE ce projet repose sur l'implication bénévole de parents et compte tenu des étapes à franchir avant le dépôt du 24 février 2012 pour l'octroi de places subventionnées;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil appuie la Table famille des cinq cantons et du nouveau CPE dans la demande adressée au Ministère de la Famille pour l'octroi de 21 places pour le projet d'une première installation et d'accepter de réserver 70 places subventionnées pour la réalisation de l'ensemble du projet pilote qui consiste au déploiement de services de gardes en milieu rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-043

**22. CPTAQ POUR CHEMIN D'ACCÈS À UNE SABLIERE;**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'une demande adressée à la CPTAQ par les Carrières Dubé et Fils Inc datée du 6 février 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

Que ce conseil appuie la demande de «Les Carrières Dubé et Fils Inc», afin que cette dernière puisse déplacer un chemin d'accès à une sablière déjà autorisée (362542);

Que le demandeur devra respecter les normes du MDDEP;

Que l'endroit choisit est le meilleur endroit possible puisqu'il utilise déjà un chemin de ferme existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**23. APPUI À LA FTQ POUR UN EMPLOI EN RÉGION;**

Ce dossier est mis à l'étude.

**24. AFFAIRES NOUVELLES;**

**A. RÉFLEXION MARIO LABEL;**

Rien à mentionner sur la réflexion, il n'y a pas de résolution.

2012-044

**B. CPTAQ**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Label;

Que ce conseil demande au directeur général de transmettre directement à la CPTAQ l'avis préalable du ministre Pierre Arcand dans le dossier de «Les Entreprises Lavoie Dion Inc».

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Berthier Thériault et Martin Gendron votent contre cette proposition.

REJETÉ QUATRE VOTES CONTRE, DEUX VOTES POUR.

**C. LETTRÉ DE JEAN-MARIE DIONNE;**

Aucune copie officielle n'est disponible pour l'instant.

2012-045

**D. LETTRÉ GILBERT DION DÉPOSÉE CE SOIR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller Mario Label;

QUE ce conseil autorise le directeur général à lire la lettre, déposé à l'instant, de M. Gilbert Dion, et ce immédiatement au cours de cette séance.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Berthier Thériault et Martin Gendron votent contre cette proposition.

REJETÉ QUATRE VOTES CONTRE, DEUX VOTES POUR.

**E. INFORMATIONS SUR LA CARTOGRAPHIE TOURBIÈRE;**

M. le maire, commence une présentation du projet de la rue des Cèdres en visuel avec cartes à l'appui. Il est par contre dans l'impossibilité d'expliquer et de garder la parole à cause de non respect du décorum dans la salle. Il cesse la présentation, pour passer tout de suite à la période des questions.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal. Après 7 minutes, M. le maire demande la levée de la séance pour non respect du droit de parole des gens présents.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé.

QUE la présente séance soit levée, il est 22 h 08.

M. Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour, M. Mario Lebel et Richard Lebel votent contre.

ADOPTÉ QUATRE VOTES POUR, DEUX VOTES CONTRE.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

François Michaud, *directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*

---

André Roy, *maire*